

Lutte contre la prolifération des chats

Cela représente un vrai problème dans certains endroits, notamment le bourg de Salignac !

Partenariat 30 millions d'amis

Un couple de chats non stérilisés peut engendrer plus de 20 000 descendants en 4 ans !

La commune a engagé un partenariat avec la **Fondation 30 millions d'Amis** et les associations locales « Pirates » et « Sos chats libres » afin de maîtriser leur prolifération. Les chats errants peuvent être capturés, stérilisés et tatoués, puis éventuellement relâchés sur site.

Cette pratique est une solution reconnue pour la stabilisation de la population féline.

Renseignements : Mairie de Salignac-Eyvignes.



Animaux de compagnie : l'identification obligatoire

L'identification est obligatoire dès 4 mois pour les chiens et dès 7 mois pour les chats. Pensez-y !

Cette identification est importante. Si un animal inconnu est trouvé en état de divagation, il pourra être conduit au chenil intercommunal voire à la SPA s'il n'est pas pucé ou tatoué.